

*Article paru dans CPS n°40 de mai 2010*

*Article paru dans CPS nouvelle série n°27 (109) de janvier 2007*

## **Algérie : un pouvoir usé et corrompu, une classe ouvrière désarmée**

Voilà un peu plus d'un an, le 31 décembre 2005, A. Bouteflika, rentrait dans son pays après plus d'un mois passé à Paris pour se faire soigner. Début septembre 2006, il réapparaissait après cinquante jours d'absence, cette fois-ci sans raison, après avoir annoncé, en juillet, qu'un nouveau référendum, portant sur la révision de la constitution algérienne, se tiendrait avant la fin de la même année. Depuis, ce référendum a été renvoyé aux calendes...

La corruption et la lutte de clans déchirent le pouvoir algérien usé jusqu'à la corde. Ce dernier parvient à se maintenir uniquement en raison de l'impuissance d'une classe ouvrière et une jeunesse extrêmement combatives mais désarmées de par l'absence d'un parti ouvrier. Cette combativité se manifeste quotidiennement par la lutte contre l'exploitation et l'oppression, des émeutes multiples qui éclatent régulièrement partout dans le pays, et surtout les nombreuses grèves, dont celles des enseignants, qui marquèrent la lutte des classes de ces dernières années en dépit des menaces et de la répression. Fait nouveau : la place grandissante occupée par des organisations syndicales indépendantes de l'UGTA, organisations dont les enseignants en particulier se sont servis dans leur combat contre le gouvernement. Voici donc les principaux traits de la lutte des classes en Algérie de ces dernières années que nous souhaitons dégager.

### **Le référendum de 2005 sur la « Charte pour la paix et la réconciliation nationale », succès pour le pouvoir**

En 1999, le pouvoir algérien avait fait adopter par référendum la loi dite de la « Concorde civile ». La question aux électeurs était ainsi posée : « *êtes-vous pour ou contre la démarche du président de la République visant à la réalisation de la paix et de la concorde civile ?* ».

Cette formulation suffit à démontrer le caractère ouvertement plébiscitaire de ce premier référendum. Officiellement, le « oui » remportait 98,6 %, le taux de participation atteignant 85 %. Pourtant, même promulguée dès le début de l'année 2000, cette loi ne donna pas entièrement les résultats escomptés, sinon de tenter de légitimer auprès de l'opinion publique un président fait par la hiérarchie militaire (une victoire annoncée avant même la tenue des élections, ce qui avait provoqué, en 1999, le retrait de tous les autres candidats à la veille du premier tour). Pour le souligner, l'un des membres les plus éminents de la hiérarchie militaire, le général Larbi Belkheir, ministre de l'Intérieur en 1992, surnommé le « parrain », deviendra en septembre 2000, le conseiller de Bouteflika.

Une nouvelle étape a été franchie quelque six ans plus tard, en septembre 2005, avec la « *Charte pour la paix et la réconciliation nationale* », adoptée également par référendum. Le « oui » obtint cette fois-là plus de 97 % des suffrages exprimés, avec une participation de plus de 80 % en moyenne sur l'ensemble du pays. Décidément, le pouvoir algérien sait organiser les choses... Mais en Kabylie, où les principaux partis dans la région (le FFS et le RCD) avaient appelé au boycott, la participation ne s'élevait qu'à quelque 9 % dans la wilaya de Tizi Ouzou et à 7 % dans celle de Béjaïa.

Pour obtenir ce « oui » massif à l'échelle nationale (et sans nous attarder sur les « irrégularités » qui semblent la règle de tout scrutin organisé par le pouvoir en Algérie), il fallait donc que les partis politiques acceptent de jouer le jeu de l'union nationale en appelant à voter « oui » au référendum, suivant en cela un président promu par les généraux et installé avec leur aide. Parmi ces partis, on trouve bien sûr le FLN et le RND (un clone du précédent), tous deux majoritaires à l'Assemblée nationale, mais aussi, en particulier, le Parti des Travailleurs, affilié à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, qui alla jusqu'à s'associer au secrétaire général du FLN, A. Belkhadem, par ailleurs Premier ministre, et d'autres partis favorables à Bouteflika, pour demander la prorogation de la date du 28 août 2006, délai pour bénéficier de l'amnistie résultant de la Charte. Le soutien jusqu'au bout.

## **Couvrir les généraux des massacres commis contre le peuple algérien**

Voilà ce qui a permis que l'objectif recherché par ce référendum-plébiscite sur la Charte soit atteint. Le terme même de « réconciliation » exprime l'objectif de réaliser cette union nationale. Mais pourquoi faire ? La fonction de ce « pacte » est bel et bien d'interdire que soit mise en lumière la responsabilité de la hiérarchie militaire, des services de sécurité, de la police, de la gendarmerie, des milices armées par le pouvoir, de la justice et de tous les rouages de l'appareil d'état bourgeois dans le massacre de plus de 200 000 Algériens depuis 1992 et dans la disparition de milliers d'autres. Il s'agit bien de couvrir les crimes des généraux et des colonels, parmi lesquels Nezzar, Mediene, Lamari, Belkheir, Tartag, Djebbar, Malek et leurs complices.

Ainsi, le texte « portant convocation du corps électoral pour le référendum du jeudi 29 septembre 2005 relatif à la réconciliation nationale » stipule :

*« Article 1. RECONNAISSANCE DU PEUPLE ALGÉRIEN ENVERS LES ARTISANS DE LA SAUVEGARDE DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE*

*Le peuple algérien tient à rendre un vibrant hommage à l'Armée nationale populaire, aux services de sécurité ainsi qu'à tous les Patriotes et citoyens anonymes qui les ont aidés, pour leur engagement patriotique et leurs sacrifices qui ont permis de sauver l'Algérie et de préserver les acquis et les institutions de la République. En adoptant souverainement cette charte, le peuple algérien affirme que nul, en Algérie ou à l'étranger, n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de tous ses agents qui*

*l'ont dignement servie ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. »*

Plus loin :

*« IV. MESURES D'APPUI DE LA POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DU DRAMATIQUE DOSSIER DES DISPARUS*

*Le peuple algérien rappelle (...) que le drame des personnes disparues est l'une des conséquences du fléau du terrorisme qui s'est abattu sur l'Algérie. (...) Le peuple algérien souverain rejette toute allégation visant à faire endosser par l'Etat la responsabilité d'un phénomène délibéré de disparition.»*

Plus tard, les textes d'application de la Charte insisteront :

*« Article 45 : Aucune poursuite ne peut être engagée, à titre individuel ou collectif, à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité de la République, toutes composantes confondues, pour des actions menées en vue de la protection des personnes et des biens, de la sauvegarde de la Nation et de la préservation des institutions de la République algérienne démocratique et populaire. »*

Et l'article 46 énonce que :

*« Est puni d'un emprisonnement de trois à cinq ans et d'une amende de 250000 à 500000 dinars quiconque qui, par ses déclarations, ses écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. »*

Même Amnesty International reconnaît que :

*« les éléments réunis par les victimes de violations des droits humains, leurs proches et des défenseurs des droits humains, constituent un ensemble prouvant la responsabilité des forces de sécurité et des milices armées par l'État dans les violations des droits humains commises depuis 1992. Parmi ces violations figurent la torture, les « disparitions » et les exécutions extrajudiciaires, qui constituent de graves infractions au droit international ; dans certains cas, ces violences se sont produites à une si grande échelle et de manière tellement systématique qu'elles constituent un crime contre l'humanité. »*

Pourtant, après ces référendums, l'état d'urgence décrété en 1992 reste en vigueur et, pour ne prendre qu'un exemple, l'un des hommes le plus accusés d'exactions, Mhenna Djebbar, a été promu général par Bouteflika le 5 juillet 2005, date symbolique de l'indépendance. Pendant ce temps, les lois répressives s'abattent sur la presse, des journalistes se retrouvent en prison, des dirigeants enseignants en grève sont arrêtés. Face à cela, l'un des premiers mots d'ordre à mettre en avant doit être : A bas l'état d'urgence ! Droit d'organisation, de presse, de manifestation ! Et rien que pour cela, un parti ouvrier aurait appelé à voter non au référendum, qui plus est un parti qui oserait se prétendre révolutionnaire !

Au contraire de ces mots d'ordre qui relèvent des revendications démocratiques les plus élémentaires, d'autant qu'au nom de l'état d'urgence sont arrêtés des journalistes qui osent mettre en cause le régime dans leurs articles, Louisa Hanoune et le PT ont soutenu la Charte. Voici ce qu'en dit *El Watan*, du 25 septembre 2005 :

« Dans une salle à moitié vide, Mme Hanoune s'est longuement attardée à développer la raison du soutien de son parti de la démarche du président de la République, affirmant que « la charte pour la paix et la réconciliation nationale est une démarche politique algéro-algérienne et offre des garanties pour venir à bout de la crise ». Selon Mme Hanoune, « l'important est que l'Etat prenne en charge les dossiers des disparus et des exilés, et de faire en sorte que les travailleurs, injustement licenciés, réintègrent leurs postes de travail ». Aux yeux de la secrétaire générale du PT, par ailleurs, « la campagne pour le référendum du 29 septembre prochain aide à la clarification, car il y avait trop de confusion auparavant ». Réaffirmant sa position hostile à toute ingérence étrangère dans les affaires du pays, Mme Hanoune a rappelé « les pressions et les chantages politico-économiques exercés par les institutions internationales », avant d'appeler les Algériens à s'unifier, car, pour elle, « la solution vient de l'intérieur et non de l'extérieur ». Mme Hanoune s'est, comme à son habitude, acharnée contre « la mondialisation qui nous a ramenés, selon elle, une décomposition sociale ».

Et les vrais responsables ? Le pouvoir ? Silence radio. Après les élections, Hanoune estimera que le peuple algérien « *a consacré la paix et la réconciliation telles que contenues* » dans le projet. « *Ce référendum* », dira-t-elle lors d'une conférence de presse après l'annonce des résultats, « *a permis au peuple algérien de renouveler son engagement pour l'unité, la sauvegarde de la souveraineté nationale* ». Et d'ajouter que les résultats du référendum ouvrent de « *nouvelles perspectives pour le peuple algérien, notamment dans le développement économique et l'emploi et consolideront le retour de l'Algérie sur la scène internationale* ». Faut-il commenter ?

## **Avec la complicité de l'impérialisme, l'impérialisme français au premier rang**

Complices de la mascarade qu'ont représenté les élections présidentielles qui ont porté Bouteflika au pouvoir en 1999, complices des référendums destinés à blanchir la hiérarchie militaire, les représentants des différents impérialismes, en particulier ceux de l'impérialisme français, défilent à Alger, quand ce n'est pas Bouteflika qui est reçu en grande pompe dans les capitales étrangères.

En mai 2006, une délégation du Medef suivi, quelques jours plus tard du ministre français délégué à l'industrie, François Loos, avaient permis de déboucher sur un important accord entre le groupe français La Poste et Algérie-Télécom. Quelques jours plus tôt, un accord de coopération avait été conclu pour la formation des cadres algériens par le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), organisation professionnelle du Medef. Le vice-président du Medef pouvait alors déclarer :

« *On peut dire que le temps des politiques n'est pas celui des entreprises et que les deux univers sont déconnectés. Nous sommes allés à Alger l'estomac un peu noué mais, sur place, nous avons constaté que nos partenaires algériens étaient comme nous : ils restent déterminés à aller de l'avant et à ne pas se laisser intimider par les soubresauts politiques* ».

Du 1er au 8 juin 2006, se tenait la 39e Foire internationale d'Alger. A cette occasion, pas moins de

325 entreprises françaises étaient représentées, la France restant de très loin le premier fournisseur de l'Algérie et le premier investisseur dans ce pays. 200 entreprises françaises sont installées en Algérie, les investissements français ayant progressé de 74 % entre 2004 et 2005.

Pourtant, malgré les tentatives de normalisation de la situation politique, l'environnement économique n'est pas propice aux investissements. Pour les entreprises étrangères, il faut faire avec les difficultés et lenteurs administratives, la corruption, l'archaïsme du système bancaire (il fallait encore, il y a peu, quatre mois pour qu'un chèque soit crédité), le manque de main d'œuvre qualifiée, le retard sur les privatisations qui brident les investissements... Autant d'obstacles propres à décourager les plus hardis et les plus entreprenants.

Mais la bonne volonté ne manque pas. Ainsi, le Club de Paris acceptait le 10 mai 2006 le remboursement anticipé par l'Algérie de 8 milliards de dollars de dette, la France, encore elle, ayant usé de son influence en ce sens.

Car derrière les effets de galeries et les frictions politiques de façade (autour de la question du « rôle positif de la présence française, notamment en Afrique du Nord », article 4 de la loi du 23 février 2005), l'impérialisme français, ancienne puissance coloniale, a tout intérêt à conforter ses positions en Algérie, d'autant plus qu'il y est très sérieusement concurrencé par les autres impérialismes. D'un autre côté, le pouvoir algérien a besoin du soutien politique et économique de l'impérialisme français.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas que N. Sarkozy, qui a fait pourtant grand bruit ici avec ses déclarations sur la « racaille » des banlieues, soit reçu en ce 14 novembre 2006 en « ami » et, selon ses dires, dans un climat « très cordial et amical ». Bouteflika a même ajouté, à cette occasion, à propos de la question de la colonisation : « *Je ne veux pas parler de ce problème aujourd'hui parce que je ne voudrais pas que mon opinion engage mon ami Nicolas Sarkozy* ». Honni soit qui mal y pense...

Surtout, vite oublier que A. Belkhadem, secrétaire général du FLN et Premier ministre, qui recevait F. Hollande, premier secrétaire du parti socialiste, lui aussi en visite à Alger (en juillet 2006), avait déclaré à son invité : « *vous êtes le bienvenu, M. Hollande, mais pas " M. Racaille "*. *Lui, on ne veut pas le voir, jamais !* ». Entre juillet et novembre, de l'eau a coulé sous les ponts.

Cela n'empêcha pas « l'ami Bouteflika » de stigmatiser « la France », à l'occasion de l'anniversaire des massacres de Sétif du 8 mai 1945, pour son « *crime de colonialisme* » et regretté que « Paris » n'ait pas présenté « *des excuses publiques et solennelles* ». Cela ne l'empêcha pas non plus de recevoir, certes fraîchement, le ministre des affaires étrangères Douste-Blazy en visite officielle à Alger en avril 2006.

Ces déplacements, ces rencontres, ces empressements se sont intensifiés ces derniers temps comme on vient de le voir, toujours aux moments opportuns pour soutenir le pouvoir algérien.

C'était Alliot-Marie à Alger en juillet 2004, marchande d'armes au pouvoir algérien quelques semaines après la réélection de Bouteflika avec 83,5 % des voix, un scrutin dont même A. Benflis, ancien bras droit du Président et ancien Premier ministre, dira : « *je ne reconnais pas ces élections basées sur la fraude généralisée* ».

C'était Chirac qui, le recevant en France quelques semaines plus tôt, « *a tenu à féliciter M.*

*Bouteflika, avant même la confirmation des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel algérien, pourtant saisi par l'opposition. » (Le Monde du 11-12 avril 2004).*

C'était encore Chirac qui, en mars 2003, en tournée pendant trois jours en Algérie en compagnie de Bouteflika, fut accueilli à sa descente d'avion par le Président algérien, son directeur de cabinet le général Belkhier, de même que le ministre de la défense, le général Lamari. Deux hommes de triste mémoire pour le peuple algérien.

## **Tenter de poursuivre la politique des privatisations**

Il est crucial pour la bourgeoisie compradore algérienne de rationaliser l'activité économique, de moderniser son appareil de production, tant pour son propre compte (sous peine de disparaître) que pour permettre l'ouverture du marché aux impérialismes (français mais aussi américain, allemand, italien, anglais...)

Or, la tentative d'accélérer la privatisation des secteurs clés de l'économie algérienne (hydrocarbures, poste et télécommunications, etc.) comme des entreprises de moindre importance, question récurrente que les gouvernements tentent de résoudre depuis des années, s'est toujours heurtée aux intérêts d'une mafia installée aux postes de commande de ces entreprises.

Ainsi, alors que le Premier ministre A. Ouyahia annonçait en 2004 que « *hormis trois entreprises, tout sera privatisé* », la « stratégie » économique semble une nouvelle fois remise en cause. En 2006, le gouvernement parle de 100 entreprises à préserver. Pourtant, ce serait tout de même 1500 entreprises publiques qui ont été vendues à la longue avec, pour conséquence, des centaines de milliers de licenciements (1 200 000 au dire du PT).

Mais l'événement le plus marquant, qui fit véritablement l'effet d'une farce, fut le rebondissement spectaculaire sur l'affaire des hydrocarbures, et dont l'examen pourra nous dispenser de tout autre exemple tellement son caractère est illustratif. Après avoir fait adopter à la hussarde en avril 2005 par l'Assemblée nationale « la loi sur les hydrocarbures », avec l'accord de l'UGTA, une loi qui tendait à la privatisation de la Sonatrach, après avoir décidé de la promulguer, A. Bouteflika en ordonne le retrait ! « *Les erreurs sont inévitables* », aurait dit le Président devant les cadres de la nation le 27 décembre 2006, et « *il faut savoir redresser la situation* ». Cet épisode (comique s'il ne menaçait pas des dizaines de milliers d'emplois) en dit long sur ce qui se passe en coulisse et sur l'influence des vrais décideurs de la politique que suit le gouvernement algérien. Il n'était pas question pour ceux-ci de perdre le contrôle de la gestion du pétrole qui constitue une énorme source de revenus, une rente colossale qu'ils ne sont pas prêts de céder : les réserves de change ont atteint en effet la somme gigantesque de 75 milliards de dollars (12 milliards en 2000, ce qui était déjà un chiffre record). Selon *El Watan* du 27 décembre 2006 :

*« Mais où va l'argent du pétrole ? Pour tenter une réponse à cette interrogation récurrente, Bouteflika a préféré s'attaquer aux « assertions » des « commentateurs » qui, à ses yeux, se sont fourvoyés dans « des analyses faussement expertes et des affirmations douteuses, voire malveillantes sur une prétendue imprévoyance des pouvoirs publics à l'égard de l'utilisation du surcroît de nos ressources pétrolières ainsi que sur leur mauvaise gestion ». Aussi a-t-il profité du*

*discours pour « clarifier le débat » en commençant par rappeler le processus de paiement par anticipation de la dette extérieure fixée actuellement à 4,7 milliards de dollars (une manière de donner le change, ndlr). »*

Mais c'était certes pour des raisons beaucoup plus louables que L. Hanoune et le PT s'étaient opposés avec virulence au « projet de loi sur les hydrocarbures », considéré comme le préambule à « la fin de la souveraineté nationale ». *El Watan* du 26 février 2005 rapportait :

*« Mme Hanoune reste convaincue qu'il s'agit d'« un complot venu de l'étranger qui vise à brader nos richesses ». Elle ne doute pas qu'une fois la nouvelle loi appliquée, l'Etat perdra la puissance au profit des multinationales. »* (a ajouté L. Hanoune, ndlr).

Et c'est sur une telle orientation que le PT aurait rassemblé un million de signatures...contre le « complot de l'étranger », qui semble avoir été déjoué, maintenant que Bouteflika est revenu sagement sur sa décision.

## **Une économie plus que jamais déficiente et dépendante**

En apparence, l'économie algérienne est stable et en bonne santé, et l'endettement extérieur du pays en diminution (15 % du PIB contre 35 % en 2003). Mais cette situation repose exclusivement sur la conjoncture pétrolière. Qu'il suffise d'indiquer que le budget 2005 a été établi sur la base de 19 dollars le baril alors que celui-ci se situait à près de 60 dollars !

Pourtant, l'énormité des réserves de change (75 milliards de dollars fin 2006, rappelons-le !) est plus un signe de faiblesse de l'économie algérienne et de dépendance vis-à-vis des états impérialistes que de force. Car celles-ci sont dues uniquement à la hausse considérable du prix du pétrole. En outre, le pétrole représente 97 % des recettes à l'exportation et environ 40 % du PIB en 2005, tandis que la fiscalité pétrolière représente 70 % des revenus fiscaux. Un château de cartes qui s'écroulerait si la conjoncture venait à se retourner.

En réalité, à la Sonatrach (compagnie algérienne de recherche, d'exploitation et de commercialisation, 11e groupe pétrolier à l'échelle internationale et représentant 30 % du PNB), la croissance est inférieure aux prévisions. Cela s'explique par une baisse de la production due à des problèmes d'exploitation et de maintenance, qui soulignent la faiblesse des infrastructures, des équipements et des capacités d'exploitation (par exemple, au groupement Berkine, 12000 barils par jour sur les 25000 prévus). *« Le bilan 2006 a été positif et malgré une baisse dans la production de certains produits, il y a eu globalement une augmentation et une valorisation très intéressantes »*, est obligé de reconnaître M. Meziane, PDG de Sonatrach.

Pourtant, le pétrole pourrait être une arme redoutable entre les mains d'un gouvernement qui s'attacherait à défendre les intérêts de la population laborieuse et à satisfaire ses revendications. Mais dans les conditions actuelles, la rente pétrolière nourrit la corruption, l'incompétence et la misère.

## Lutte de clans, guerre de gangs

De ce point de vue, les péripéties survenues autour de la loi sur les hydrocarbures illustrent de manière magistrale les luttes de clans mafieux qui se manifestent jusqu'aux plus hauts sommets de l'état. Tout récemment encore, le procès de Khalifa, ce fils d'un ex-dirigeant des services secrets qui parvint à construire un empire économique colossal en quelques années seulement, démontre, par ses silences et ses zones d'ombres, le rôle qu'ont pu jouer dans cette affaire les ministres (anciens et actuels) et les hauts fonctionnaires. Ainsi que le souligne *Libération* du 9 janvier 2007 : « *qui a donné ordre à la Sécurité sociale et aux assurances de la Sonatrach de transférer leurs fonds à la Khalifa banque ?* » Un procès qui pourrait représenter une véritable « bombe à fragmentation » comme l'écrit *El Watan*.

Cette lutte qui déchire les différents clans marque en effet la vie « politique » algérienne, la rente pétrolière aidant aujourd'hui le système à se maintenir car jamais les caisses de l'état n'ont été aussi pleines. Mais tout explosera un jour ou l'autre.

D'ailleurs cette guerre a connu des rebondissements fracassants dans la lutte qui a opposé Bouteflika à son ancien bras droit, A. Benflis, pour le contrôle du FLN (parti majoritaire à l'Assemblée nationale) position cruciale avant l'élection présidentielle de 2004. Avec l'aide de la justice, des « redresseurs » (pseudos contestataires du FLN...) et de nervis, Bouteflika parvint à interdire au parti de tenir son congrès extraordinaire, au point que même le président de la cour d'appel d'Alger, cour qui pourtant avait pris la décision d'interdire en référé le congrès, dénonça le procédé. En conséquence, sept ministres membres du FLN et partisans de son secrétaire général démissionnaient en bloc du gouvernement... tandis que sept autres, partisans de Bouteflika, mais également membres du FLN, y restaient !

« *La difficulté des clans militaro-policiers à s'entendre sur le candidat le plus à même de garantir leur pérennité de leur pouvoir et de leurs intérêts est à l'origine d'une crise si grave qu'elle a débordé le huis-clos traditionnel* » résume H. Aït Ahmed, président du FFS dans une tribune libre publiée dans *Le Monde* du 3 novembre 2003.

En conclusion, Bouteflika parvint à s'imposer par ce coup de force. Il donna par la suite des gages à la hiérarchie militaire en nommant comme Premier ministre, avant les élections présidentielles, A. Ouyahia, un homme connu pour sa « loyauté » envers les « décideurs » (comme on appelle ici les hommes forts de la « grande muette ») et qui avait été déjà Premier ministre du général L. Zéroual entre 1995 et 1998. Trois ans, un record en Algérie, une période durant laquelle les massacres atteignirent leur paroxysme et où cet homme laissa notamment le souvenir de Monsieur « Ponction », un surnom qu'il gagna pour avoir pour avoir décidé, en 1996, de ponctionner les salaires des travailleurs de la fonction publique afin de payer ceux des entreprises du Bâtiment en pleine déconfiture. Autres preuves de bonne volonté de la part d'un président attentif, Bouteflika promut dans la foulée au plus haut grade de l'armée le général Salah, chef d'état-major des armées, le général Ghaieziel, son conseiller militaire, et le général Tawfik, inamovible depuis 1990 à la tête du Département des renseignements et de sécurité (DRS).



Faut-il voir dans cette guerre de clans la disparition- apparition de Bouteflika lui-même ? Après avoir annoncé le 4 juillet dernier, jour de fête de l'indépendance, qu'un nouveau référendum se tiendrait « avant la fin de l'année » pour amender la constitution algérienne, le voilà qui disparaît bel et bien... durant cinquante jours. Était-ce pour se faire soigner à nouveau ? Fait remarquable, il n'est plus question de révision de la Constitution « avant la fin de l'année », le référendum annoncé étant renvoyé aux calendes. Mais que prévoyaient donc ces amendements à la Constitution : rien moins que de passer d'un quinquennat à un septennat (ainsi, le président actuel verrait son mandat prolonger jusqu'en 2011), créer un poste de vice-président nommé par le chef de l'état (et qui pourrait lui servir de successeur), retirer à l'Assemblée nationale son pouvoir de censure du gouvernement et, bien sûr, l'immunité à vie du président. Rien de moins.

Pendant ce temps, les masses assistent impuissantes à cette lutte. Pourtant, elles ont démontré leur capacité à combattre et cela à de multiples reprises depuis les émeutes à caractère insurrectionnel de Kabylie en 2001. Mais sans parti ouvrier, elles ont du mal à s'ouvrir une perspective politique et leurs combats contre le gouvernement restent stériles.

### **Kabylie : les archs ont fini par emprunter la voie du dialogue avec le gouvernement**

A la suite des émeutes de Kabylie et de leur répression brutale qui avait fait 126 morts et des centaines de blessés (selon les chiffres officiels), les élections locales d'octobre 2002 avaient été boycottées dans des dizaines de communes de Kabylie, où des candidats municipaux s'étaient cependant présentés et avaient été « élus » avec parfois moins de 1% de participation. Pourtant, autant les « élus » du FFS (qui avait raflé la majorité dans une trentaine de communes) et ceux du PT, que même ceux du FLN, s'accrochaient à ces assemblées locales bidons.

Rappelons au passage que lors des élections législatives qui se déroulèrent en Algérie au mois de mai 2002, on comptait plus de 50 % d'abstentions, officiellement, et 2% de participation en Kabylie. Un revers cinglant pour Bouteflika qui n'avait pas ménagé ses efforts pour appeler à voter, sillonnant le pays accompagné... d'arguments forts, sonnante et trébuchant, faits en l'occurrence de crédits et de budgets. Dans son entreprise, il avait aussi le soutien des partis de « l'alliance présidentielle » (FLN, RND et MSP), des islamistes (un courant issu de l'ex FIS avait appelé à voter), mais aussi du PT qui déclarait ainsi défendre « *le cadre même de la nation* », et qui ajoutait, par la voix de Louisa Hanoun, « *sans pays, il n'y aura ni démocratie ni rien du tout* ». On sait ce que vaut la démocratie en Algérie.

C'est seulement en juillet 2005 que ces assemblées locales furent dissoutes par le gouvernement pour tenter de normaliser la région, et cela avec le soutien des archs. De nouvelles élections « partielles » furent alors convoquées avec, cette fois-ci, il faut le noter, le soutien des représentants des archs qui révélèrent à l'occasion ce qu'ils n'avaient pas cessé d'être : des structures de concertation et de dialogue, composées pour l'essentiel de notables, et non des formes d'organisation autonomes de la classe ouvrière comme certains ont bien voulu le faire croire durant le mouvement du printemps 2001. Ainsi, les archs ne pouvaient pas refuser la perche tendue par le

gouvernement Ouyahia pour renouer le dialogue (le premier responsable du FFS parlera d'« *un dialogue d'Ouyahia avec lui-même* », qualifiant les représentants des archs de « *supplétifs à la solde du pouvoir* »). Et même si le gouvernement dû céder sur certaines revendications contenues dans la plate-forme dite « d'El-Kseur » (dédommagement des victimes et de leur famille, promesse de prendre en charge les plaintes restées jusques là sans suite), il ne recula pas sur celle de la reconnaissance du tamazight, langue berbère, « *en tant que langue nationale et officielle* » qui était l'une des principales revendications du mouvement des archs ("Il n'y a aucun pays au monde possédant deux langues officielles (sic !- Ndlr) et il ne sera jamais le cas en Algérie où la seule langue officielle est l'arabe », déclara Bouteflika seulement deux mois avant les élections, en septembre 2005. « *Cela, a-t-il poursuivi, ne nous dispense pas d'apprendre la langue amazighe dans ses différents dialectes : kabyle, chaoui, mozabite, terguie et autres* »).

Pour bien monter qui était le maître, un délégué de la coordination de Beni Douala était convoqué devant les tribunaux le 18 avril, exactement le jour anniversaire de l'assassinat de Guermah Massinissa dans les locaux de la gendarmerie de Beni Douala précisément, meurtre qui fut à l'origine des émeutes du printemps 2001 (voir *CPS n° 4 Nouvelle série*). Pure provocation, qui signifie bien que le gouvernement imposait ses conditions et gardait l'initiative. Pendant ce temps, un autre délégué était condamné à un an de prison ferme pour avoir empêché les agents de Sonelgaz de couper l'électricité aux personnes n'ayant pas acquitté leur facture, répondant ainsi à un mot d'ordre des archs.

A la suite de ces élections « partielles », qui se tinrent le 24 novembre 2005, le porte-parole des archs, B. Abrika, saluait « *le retour à la légitimité populaire* », estimant que le scrutin avait été rendu possible grâce au dialogue engagé entre son mouvement et les autorités. Il affirmait que « *le mouvement des archs est passé d'une phase de confrontation à une phase de partenariat. Mon but est de régler les problèmes avec des interlocuteurs qui ont le pouvoir, pas avec les partis !* » Le taux de participation s'élevait à plus de 35 %, ce qui est loin d'être négatif pour le pouvoir dans cette région de l'Algérie. De plus, ces élections furent l'occasion d'une percée du FLN, parti du pouvoir, dans un certain nombre de communes, notamment à Bejaïa, un des foyers les plus importants du soulèvement de la population en 2001. D'une certaine manière, la page ouverte en 2001 était tournée. Mais d'autres développements de la lutte des classes devaient se produire.

### **La grève des enseignants du secondaire de 2003**

A l'appel des deux principaux syndicats de l'enseignement secondaire (le Conseil des lycées d'Alger, ou CLA, et le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, ou CNAPEST), les professeurs du second degré suivirent une grève d'octobre 2003 jusqu'en janvier 2004. Cette grève, la plus longue depuis l'Indépendance, se conclut par des augmentations de salaires de l'ordre de 30 %, un résultat non négligeable même si l'on doit, pour l'apprécier correctement, rappeler que les enseignants exigeaient initialement une augmentation de 100% (le salaire d'un enseignant avec dix ans d'ancienneté était de 112 €, pratiquement équivalent au salaire minimum garanti). Les enseignants demandaient également le droit à la retraite après vingt-cinq ans d'enseignement. Autre fait très important : cette grève massive était dirigée par des

syndicats autonomes, indépendants de l'UGTA.

Pourtant, les actes d'intimidation envers les grévistes n'ont pas manqué. Dès le début, le gouvernement déclara la grève illégale sous prétexte que les syndicats qui y appelaient n'étaient pas officiellement reconnus... tout en rejetant leur demande d'enregistrement ! Trois cents enseignants étaient alors suspendus, seize dirigeants syndicaux traduits en justice, le ministre de l'Éducation annonçant que les journées de grève des enseignants seraient déduites de leur salaire ou même menaçant les grévistes de licenciement.

En fait, derrière la répression, il y avait la peur que cette grève ne se généralise, non seulement à l'ensemble de l'enseignement, mais aussi à tous les autres secteurs de la classe ouvrière. La presse rapportait que plusieurs grèves avaient éclaté sur des revendications de salaire, avec ou sans l'UGTA. Parmi ces mouvements, citons celui des cheminots, qui obtinrent 1500 dinars d'augmentation après une semaine de grève à l'appel de l'UGTA, ou encore celui des travailleurs du centre de la SNVI (Société nationale de véhicules industriels) de Rouiba, près d'Alger, en grève également pendant une semaine, cette fois sans le syndicat UGTA de l'usine, et qui gagnèrent 1200 dinars d'augmentation mensuelle.

Finalement, la grève était suspendue, le gouvernement acceptant d'abandonner toutes les sanctions à l'encontre des enseignants grévistes, y compris la déduction de leur salaire des journées de grève. Par ailleurs, le gouvernement acceptait l'enregistrement du CNAPEST.

## Grève des enseignants en février 2006

La grève des enseignants de février 2006 est un autre exemple significatif. Lancée par les syndicats, elle est très largement suivie dans le pays, bien que déclarée illégale. Selon le journal *Libération* du 21 février 2006,

*« d'Alger à Bejaïa en Kabylie, en passant par Adrar, Timimoun et Béchar au sud, et Sétif ou Annaba à l'est, les élèves ont rebroussé chemin, dimanche et hier, en arrivant au lycée ou à l'école. Et il y a fort à parier qu'il en sera de même aujourd'hui. Dans certains établissements, les directeurs leur ont même demandé de ne pas revenir avant la fin des trois jours de grève.*

*Contre toute attente(nous soulignons), cette grève des enseignants, commencée samedi, est massivement suivie dans le pays. Le jugement du tribunal administratif déclarant le mouvement «illégal» n'aura pas réussi à faire plier la « coordination intersyndicale » qui a appelé à la grève. Et c'est déjà, en soi, une nouveauté.*

*D'autant que les pressions et les intimidations à l'encontre des syndicats autonomes qui composent cette coordination, le Cnapest (Coordination des professeurs de l'enseignement secondaire et technique), le Cla (Coordination des lycées d'Alger) et le Snapap (Syndicat des personnels de l'administration publique), sont particulièrement fortes.*

*(..) « Nous sommes surpris par ce succès », admettait même le Cnapest, l'attribuant en partie aux menaces du ministre de l'Éducation lues au journal télévisé de 20 heures. « Ce comportement nous a rendu service. Il y a eu un sursaut d'amour-propre. Les enseignants du primaire et du secondaire*

*ont pleinement adhéré. C'est une première : il y a aujourd'hui une maturité syndicale et une réelle prise de conscience“», estime un dirigeant syndical cité par le quotidien El Watan.*

*Le bras de fer entre les syndicats autonomes et le ministère dure depuis des années. Plusieurs grèves ont ainsi été organisées, dont la dernière avait duré trois jours, mi-janvier. Mais le mouvement actuel a mobilisé beaucoup plus. La paupérisation, il est vrai, ne cesse de s'aggraver. Les enseignants réclament d'ailleurs avant tout une revalorisation des salaires avec onze ans d'ancienneté, un professeur de lycée gagne l'équivalent de 170 euros par mois !, un statut pour les fonctionnaires de l'enseignement supérieur, une distribution équitable des logements pour les travailleurs de l'éducation et la levée des entraves à l'exercice du droit syndical. »*

Cette dernière grève éclaire les conditions de vie très dures des professeurs mais aussi de la majeure partie de la population, l'état des établissements scolaires. Le journaliste poursuit :

*« Une image est gravée dans ma tête, témoigne un enseignant. Tous les jours entre midi et 14 heures, une file d'élèves assis le long du mur du lycée avec, chacun, un sachet de lait et une baguette de pain...» Une situation devenue banale dans un pays qui, grâce aux hydrocarbures, dispose de réserves financières sans précédent. »*

Demander une augmentation de 100 % en dit long sur le niveau des salaires ! Cette revendication illustre non seulement la situation des enseignants, mais aussi celle dans laquelle se trouvent l'immense majorité de la population, la classe ouvrière et la jeunesse algérienne, dont le lot commun est fait de misère, de précarité et de bas salaires. Quand elles ne sont pas frappées par le chômage, qui touche plus de 15 % de la population active (75 % chez les moins de trente qui constituent la majorité de la population).

## **Grève dans l'enseignement supérieur en mai 2006**

Dans la foulée des enseignants du second degré, c'est au tour des enseignants du supérieur d'affronter le gouvernement en mai 2006, également pour des augmentations de salaires. Le salaire moyen d'un enseignant se situe autour de 38000-40000 dinars, soit 400 euros alors qu'il est de 1100 euros en Tunisie et de 2000 euros au Maroc. Rien d'étonnant qu'il s'agisse là encore d'un mouvement massif, qui touche les 58 universités algériennes.

Le gouvernement réplique en faisant interpellé et mettre sous contrôle judiciaire trois responsables du syndicat des enseignants du supérieur (CNES) le 28 mai, sous l'inculpation « *d'incitation à la grève d'une manière illégale et de déconsidération d'une décision de justice* ». Mais loin de décourager les enseignants, ces arrestations, complétées par des manœuvres pour tenter de diviser l'organisation syndicale et des mesures d'intimidation contre les enseignants (gel des salaires) et d'agression contre les étudiants à l'intérieur même des facultés, ne font que renforcer leur détermination. Dans ces conditions, des dizaines de milliers d'étudiants ne peuvent passer leurs examens de fin d'année.

Mais il faut le souligner, le CNES n'a jamais refusé de dialoguer avec le gouvernement, d'assister

aux réunions convoquées par le ministre pour entendre les décisions prises par le gouvernement. La coordination des établissements en grève, lors de sa réunion du 17 juillet, a même tenu à démontrer sa « bonne volonté » en annonçant « *que la décision de geler la grève jusqu'à septembre soit laissée à chaque établissement concerné, et ce, par vote secret (conformément au statut du CNES)* » (*El Watan*, le 6 septembre 2006).

## La question de l'UGTA et des syndicats autonomes

Pour se libérer de la tutelle de l'UGTA, syndicat dont l'appareil est entièrement inféodé au pouvoir et historiquement intégré à l'appareil d'état, les masses laborieuses algériennes ont cherché à se doter de syndicats autonomes ou à imposer la rupture de certaines sections de l'UGTA avec leur direction, et donc avec le pouvoir.

Il faut d'ailleurs remarquer que la naissance de ces syndicats, dont le Snapap, le Satef, le CLA et le Cnapest dont il a été question plus haut, est un acquis politique, résultant directement du combat de la classe ouvrière et de la jeunesse en 1989 contre la dictature militaire. Ainsi, le CNES est né à la suite de la grève de novembre 1991, et après la répression policière de la marche pacifique de l'université d'Alger vers le Palais du gouvernement, le 26 novembre 1991, un combat qui permit une première augmentation des salaires et la reconnaissance officielle de ce syndicat qui fut enregistré le 7 janvier 1992.

Mais cette volonté du prolétariat de se saisir de ses organisations syndicales dans le combat contre le gouvernement se vérifie aussi à l'intérieur de l'UGTA. Dans certaines sections de Kabylie du SETE (Syndicat d'entreprise de l'éducation) et de la FNTE (Fédération nationale des travailleurs de l'éducation), dans la fédération des cheminots, dans celle des travailleurs de la santé (FNTS, Fédération nationale des travailleurs de la santé, affiliée à l'UGTA), qui a paralysé les hôpitaux durant deux semaines au mois d'octobre 2004...

Quant à la politique de l'UGTA, il suffit de citer M. Djenouhat, l'un des responsables de cette organisation qui, au sortir d'une réunion tripartite (gouvernement, patronat, UGTA), déclarait le 26 novembre 2006 :

« *Le pacte (pacte économique et social signé deux mois auparavant, ndlr) est né suite à un long processus qui a démarré depuis 1991* ». « *Mais, la véritable propulsion de ce pacte, qui a voulu consacrer la stabilité économique et la paix sociale, est entamée sous l'impulsion forte du président de la République* ».

Ce dirigeant en a aussi profité pour condamner les agissements de certains syndicalistes qui voudraient, « sous couvert des libertés syndicales, bâtir un syndicat sur les décombres de l'UGTA » (n'avoue-t-il pas par là même que l'UGTA, telle qu'elle est, constitue un obstacle au combat de la classe ouvrière ?). Il s'est d'ailleurs interrogé sur « *la véritable représentativité de ces syndicats qui ne tournent qu'autour de la maison de la fonction publique.* » Il n'est pas utile de dire pour qui il

roule. Plus direct, le représentant du patronat, président de la CNPA, a précisé :

*« Le pacte, qui a été le résultat objectif du dialogue et l'aboutissement d'une concertation entre trois principaux partenaires du monde social et des entreprises, a consacré pour la première fois dans un document de référence un choix stratégique pour le secteur privé ».*

En l'absence de parti ouvrier, la responsabilité des syndicats dits « autonomes » est de refuser de se soumettre au « dialogue » avec le gouvernement ou de chercher à revendiquer le rôle d'interlocuteur valable. Il est au contraire de dénoncer la politique de soutien de l'UGTA à la politique du gouvernement et de combattre pour la défense des intérêts de toute la classe ouvrière sur des mots d'ordre qui pourraient être ceux d'un gouvernement ouvrier et paysan :

- Contre la misère la précarité et chômage, augmentation générale des salaires !
- Pour la défense des libertés démocratiques, droit de presse, de grève et de manifestation ! A bas l'état d'urgence !
- Contrôle par la population sur les prix, contre le gouvernement des profiteurs !
- Contrôle ouvrier sur la gestion des entreprises, à commencer par les hydrocarbures !

Intervenant sur cette orientation dans les syndicats, des militants révolutionnaires pourraient oeuvrer à la construction du parti ouvrier qui fait défaut. Dans ce combat, pourrait se présenter la question de l'Assemblée nationale souveraine.

## **Précisions et rappel à propos du mot d'ordre d'Assemblée nationale souveraine**

*(Article paru dans le N° spécial de C.P.S. ancienne série supplément au n°39 – 14/09/1991)*

### **« DU MOT D'ORDRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SOUVERAINE**

Dans la lutte pour les libertés démocratiques lancer en Algérie le mot d'ordre "pour une Assemblée Nationale Souveraine" est indispensable. Mais pourquoi ? En raison de l'arriération politique d'un pays qui n'a jamais connu d'autre régime politique que celui dicté par l'impérialisme français au temps de la colonisation et, après l'indépendance politique, que celui totalitaire du FLN. Les masses en même temps qu'elles aspirent aux libertés démocratiques élémentaires, aspirent à avoir une représentation nationale souveraine qu'en l'état de leur expérience politique elles n'imaginent que sous la forme d'une Assemblée Nationale élue au suffrage universel.

Parce que cela correspond à l'expérience politique actuelle des masses, parce que ce serait un bond politique en avant, il faut combattre pour une Assemblée Nationale Souveraine. Mais il faut en même temps se garder de répandre et de développer des illusions qui deviendraient des pièges. Au contraire il faut, autant que possible, dissiper les illusions.

Que faudrait-il pour que cette Assemblée soit réellement Souveraine? D'abord et avant tout: que soit

détruit le pouvoir totalitaire et tous les organes étatiques de ce pouvoir: police, forces répressives de toutes sortes, justice, administration, etc., à tous les niveaux ; que cet appareil d'Etat soit remplacé par un autre issu du mouvement des masses et des organismes qui surgiront de ce mouvement.

Une Assemblée Nationale Souveraine, surtout compte tenu des rapports politiques existant actuellement en Algérie, ne satisferait pas les revendications économiques, sociales et politiques des masses. Au mieux ce serait un lieu d'affrontement entre les intérêts des différentes classes et couches sociales. Il faut mettre en garde les masses: un régime démocratique parlementaire bourgeois n'est pas viable en Algérie. Une Assemblée Nationale Souveraine ne serait qu'une transition : soit vers le retour à une dictature totalitaire (par exemple une République Islamique) ou vers la dictature du prolétariat. Le cas peu probable où à cette Assemblée siégerait une majorité ouvrière et paysanne favoriserait la constitution d'un Gouvernement Ouvrier et Paysan, pont vers la dictature du prolétariat. Pour que se dégage une telle majorité encore faudrait-il qu'il existe un puissant Parti Ouvrier. »

## Le PT en renfort du gouvernement

A la fin de l'année 2006, se tenaient des élections sénatoriales partielles qui devaient renouveler une partie du Conseil de la nation. Pour la circonstance, le FLN, qui souhaitait asseoir ses positions après la crise qui l'a ébranlé (voir plus haut) et mieux dominer la vie politique, va faire appel au soutien... du PT. Et il le trouvera ! Les 154 élus locaux du PT voteront en effet pour les candidats du FLN.

Le journal *El annabi* du 24 décembre 2006 rend compte des déclarations de Louisa Hanoune :

*« Nous avons été contactés jeudi dernier par le FLN qui nous a proposé une alliance et le député Djelloul Djoudi a rencontré Salah Goudjil, membre du comité exécutif du FLN, pour discuter justement des voix de nos 154 élus locaux » (...)*

*« Nous avons ainsi donné des instructions fermes à nos élus pour voter pour ce parti avec qui nous ferons alliance », a-t-elle indiqué en assurant que le PT n'a pas l'intention de présenter des listes aux sénatoriales. « Le FLN est un grand parti, le nôtre est en train de grandir. Je pense qu'il y a des questions sur lesquelles nous sommes d'accord et d'autres non. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons. Nous l'avons déjà fait en 2002 », a-t-elle insisté.*

Un tel événement a surpris de nombreux journalistes. Ainsi, *El Watan* du 24 décembre écrit :

*« Mme Hanoune a déclaré, récemment, que le PT a donné un "accord de principe" au FLN pour créer une alliance, en prévision des prochaines élections. (...) La porte-parole du PT considère l'arrangement entre les deux partis comme étant "un seul accord politique conclu autour d'objectifs précis". "Nous nous entendons avec le FLN sur certaines questions comme la promotion du statut de la femme et nous sommes en désaccord sur beaucoup d'autres questions", a-t-elle ajouté. Certains s'interrogent donc sur les faces cachées de cette alliance, du moment que le parti a reconnu qu'il est en désaccord sur plusieurs points du programme du FLN. »*

Nous verrons plus loin jusqu'où ces accords sur la promotion du statut de la femme entraîne le PT.

Pour l'heure n'était-il pas plus logique de s'attendre à un tel accord avec les autres partis de « l'Alliance présidentielle », le RND et le MSP ? A moins que leurs déchirements (dernier en date, sur la question de la révision de la Constitution), de notoriété publique, aient empêché un tel arrangement ? Dans ce cas, l'apport des voix du PT sera venu à point nommé pour aider le FLN, et Bouteflika par conséquent, à remporter ces élections et prendre le contrôle du sénat.

Après tout, le PT pourrait maintenant prodiguer ses conseils au chef de l'état, par exemple de sortir du gouvernement les ministres par qui tous les malheurs arrivent, ceux responsables des privatisations et des réformes, les Temmar, ministre des Participations et Khelil, ministre de l'Energie, qui, dit Louisa Hanoune, doivent partir du gouvernement. De cette façon peut-être, débarrassé de ses scories, le gouvernement en serait-il purifié ? Exagérons-nous ? Écoutons plutôt Louisa Hanoune :

« Il y a des ministres au sein du gouvernement qui sont contre certaines décisions, notamment le retour sur les privatisations et la loi sur les hydrocarbures, alors qu'ils démissionnent ! » « Pourquoi déclare-t-il (Temmar) que l'Etat revient sur la privatisation des entreprises de souveraineté et, de retour de Paris où il était il y a quelques jours, il dit le contraire, que dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, il faut continuer à privatiser ? » et ajoute-t-elle : « Qui donc prend les décisions, l'UE ou l'Etat Algérien ? »

Faut-il combattre l'état algérien, Louisa Hanoune, ou s'associer à lui et couvrir une politique totalement opposée aux intérêts de la classe ouvrière et de la jeunesse, une politique qui asservit et exploite la population laborieuse au compte de profiteurs et de l'impérialisme ?

La question peut se poser en effet quand on apprend que le PT est à l'origine d'une conférence internationale des femmes palestiniennes, dont le président de l'assemblée nationale algérienne dira :

*« L'Assemblée populaire nationale s'honore d'organiser et d'abriter en son enceinte pendant trois journées une Conférence internationale de solidarité et de soutien aux femmes palestiniennes, une initiative on ne peut plus louable que l'on doit au Groupe parlementaire du Parti des travailleurs dont je tiens, au nom du Bureau de l'Assemblée, à remercier et congratuler vivement le Président et l'ensemble des membres, une Conférence placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République, avec la très forte symbolique politique que ce parrainage de marque signifie. »*

Et faut-il aussi citer le message de ladite « excellence Bouteflika » à la conférence :

*« Le mérite de cette initiative revient au Parti des Travailleurs et à sa Présidente, Madame Louisa Hanoune, que je tiens à féliciter ici, en soulignant que c'est en fait le drame de conscience de l'ensemble du peuple algérien face à la tragédie palestinienne qui en est à l'origine et qui y trouve son expression. »*

Il faut dire que les choses ne sont pas faites à la légère : Louisa Hanoune, encore elle, n'avait-elle pas affirmé en juillet 2006 que le Président Bouteflika a été d'accord pour l'organisation d'une conférence internationale sous son haut patronage, en solidarité avec le peuple Palestinien, qui sera organisée à l'Assemblée Populaire Nationale où vont assister des formations politiques internationales et des organisations non gouvernementales. Cela ne s'appelle-t-il pas une caution



apportée à A. Bouteflika ?

Quant au « statut de la femme », la révision du Code de la famille intervenu en 2005 maintient la femme sous tutelle d'un « tuteur matrimonial », un cadeau aux islamistes qui fait dire aux femmes algériennes que rien n'a fondamentalement changé et que au contraire, cet immobilisme est un « signe de mépris » pour les femmes que « *l'on continue à considérer comme des demi-personnes.* » (D. Iamarene, sociologue)

\*\*\*

En conclusion on doit répéter que « la classe ouvrière algérienne a besoin, pour devenir d'une classe en soi une classe pour soi, d'un parti, de son parti de classe : le parti ouvrier. » (CPS cité)

« Si la classe ouvrière algérienne ne constituait pas son parti, le parti ouvrier, elle resterait politiquement subordonnée à la bourgeoisie, à ses partis, à ses organisations, à ses représentations bureaucratiques.

Aujourd'hui, en Algérie, un Parti Ouvrier devrait combattre pour toutes les libertés démocratiques : droits d'organisation, de presse, de manifestation, etc., parce que ces libertés sont indispensables au prolétariat pour s'organiser et combattre pour ses propres objectifs, elles sont également indispensables aux autres couches sociales opprimées et exploitées pour qu'elles aussi s'organisent et combattent. »

8 janvier 2007

Contactez nous: [maghrebsocialiste@free.fr](mailto:maghrebsocialiste@free.fr)